

STRUCTURE D'AGGLOMERATION

Le Maire rappelle à l'assemblée les précédentes délibérations relatives à la structure de l'agglomération nancéienne (communauté urbaine, district élargi, fusion de communes) par lesquelles le Conseil Municipal a déjà pris position.

Il l'informe que la création d'un Syndicat intercommunal à vocation unique est envisagée entre les communes de CHAMPIGNEULLES, FLEVILLE, HOUEMONT, LANEUVEVILLE, LUDRES et TOMBLAINE, dont les conseils municipaux vont se réunir ce même jour à 20 h 30 à la salle des fêtes de TOMBLAINE.

Il lit le projet des statuts de ce nouveau Syndicat qui pourra être créé sous le nom de "Syndicat Intercommunal d'Information Locale".

Le Conseil Municipal approuve ce projet de statuts et décide que la Commune adhèrera au Syndicat intercommunal d'information locale.

Les deux délégués du Conseil Municipal seront désignés ultérieurement.